



## Politique concernant la demande de joueurs affiliés

Voici la politique de demande pour un joueur affilié (p.e). Cette politique s'applique pour les parties et les pratiques.

- 1- L'équipe qui a besoin d'un joueur doit absolument passer par l'entraîneur chef de l'équipe du joueur affilié.
- 2- L'entraîneur du joueur affilié contacte les parents du p.e. demandé.
- 3- Celui-ci répond à l'entraîneur lorsqu'il a la réponse des parents.
- 4- L'entraîneur du joueur affilié doit garder un registre du nombre de fois que le joueur a été remplacé (pour avoir une parité entre les joueurs affiliés.) L'entraîneur demandeur doit aussi comptabiliser le tout.
- 5- Un joueur affilié pourra participer à un maximum de 5 parties et 5 pratiques.
- 6- Exception pour les gardiens de but, ceux-ci peuvent être demandés au besoin.
- 7- Les joueurs affiliés doivent être inscrits sur la liste officielle remise en début d'année. Si un ajout doit être fait, vous devez demander au v-p hockey la modification et attendre l'acceptation de celle-ci.
- 8- Les rapports devront être soumis à la fin décembre et à la fin de la saison au VP Hockey ou au président.

Merci de bien vouloir vous conformer à cette politique.

